

A.V. RECYCLAGE MATERIAUX

SARL au capital de 15.000 €

Siège social : ZI de Chavanon – 43120 MONISTROL SUR LOIRE

441.340.890 RCS LE PUY EN VELAY

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2024

Le mardi 27 février 2024 à 11 heures, au siège social,

Les associés de la société A.V. RECYCLAGE MATERIAUX se sont réunis sur convocation de la gérance.

Sont présents : Monsieur Vincenzo FAZIO titulaire de 75 parts sociales,
 Madame Agnès FAZIO titulaire de 75 parts sociales,

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincenzo FAZIO, gérant.

Le président de séance constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts composant le capital social.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Puis il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social.
- Modification de l'article 24 des statuts,

Puis il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions.

Il donne lecture du rapport du président ci-après intégralement retranscrit.

RAPPORT DE LA GERANCE

Madame, Monsieur,

- Modification de la date de clôture de l'exercice social

Je vous ai convoqués en assemblée générale extraordinaire à l'effet de procéder à la modification de la date de clôture de l'exercice social, qui sera désormais le 30 avril de chaque année.

VF

➤ Modification de l'article 24 des statuts

En conséquence, la date de clôture de l'exercice social en cours sera avancée du 30 septembre 2024 au 30 avril 2024 et aura ainsi une durée exceptionnelle de 7 mois.

L'article 24 des statuts sera modifié corrélativement comme suit :

« **ARTICLE 24 : EXERCICE SOCIAL – COMPTES SOCIAUX**

Chaque exercice social à une durée d'une année qui commence le 1^{er} mai et finit le 30 avril ».

Le reste de l'article demeure inchangé

Nous espérons que les résolutions qui sont soumises à votre suffrage recevront votre agrément, témoignage de votre confiance.

LA GERANCE
Vincenzo FAZIO

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au président de séance de la régularité de la convocation, de la remise des pièces aux associés et de la réunion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de modifier la date clôture de l'exercice social qui sera désormais au 30 avril de chaque année.

En conséquence, la date de clôture de l'exercice social en cours est avancée du 30 septembre 2024 au 30 avril 2024 et aura ainsi une durée exceptionnelle de 7 mois.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, ensuite de l'adoption de la deuxième résolution ci-dessus, décide de modifier comme suit la rédaction de l'article 24 des statuts :

« ARTICLE 24 : EXERCICE SOCIAL – COMPTES SOCIAUX

Chaque exercice social à une durée d'une année qui commence le 1^{er} mai et finit le 30 avril ».

Le reste de l'article demeure inchangé

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Elle donne en outre tous pouvoirs à Monsieur Vincenzo FAZIO, gérant de la société A.V. RECYCLAGE MATERIAUX, à l'effet de modifier les statuts et d'effectuer toutes les formalités consécutives.

Le présent procès-verbal est signé par les associés

LES ASSOCIES

Vincenzo FAZIO

A blue ink signature of Vincenzo FAZIO, consisting of stylized loops and a long horizontal stroke.

Agnes FAZIO

A blue ink signature of Agnes FAZIO, featuring a stylized 'A' and a horizontal line.

AF VF